Envoyé en préfecture le 23/08/2018
Reçu en préfecture le 23/08/2018
Affiché le
ID : 059-200041960-20180625-CC_2018_144_1-DE

Envoyé en préfecture le 30/05/2018
Reçu en préfecture le 30/05/2018
Affiché le
ID : 059-215900291-20180528-382018-DE

DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMEN
CANTON D'ORCHIES
COMMUNE D'AUCHY-LEZ-ORCHIE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 38/2018

Objet :
Réfection Chauffage Ecole - Financement partiel par appel au Fonds de concours CCPC

L'an deux mil dix huit,
Le Lundi 28 mai à 19 heures,
Le Conseil Municipal, s'est réuni en Mairie, en séance publique,
Sous la Présidence de **M. Guy SCHRYVE,**
Sur la convocation adressée le 22 mai 2018.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Absent(s) excusé(s) : B. COLLURA, procuration à S. LIEVIN, S. VIGIER, procuration à L. DELCROIX, G. DEKERLE, procuration à P. DEREGNAUCOURT

Absent(s) : L. ROUSSEAU

Secrétaire : S. LIEVIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion de l'élaboration du Budget Primitif 2018, la réfection du Chauffage de l'École a été inscrite dans les travaux à effectuer.

Pour financer ces travaux, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la CCPC, réuni le 6 juin 2016, a mis en place des fonds de concours de 7 millions d'euros aux communes membres, en précisant que l'octroi de chaque fonds de concours devra faire l'objet d'une délibération et d'une convention propre.

Chaque commune bénéficie de 100 000 euros et de 35 euros supplémentaires par habitant, à utiliser sur une période de cinq ans et le montant octroyé au titre du fonds de concours est égal à celui financé par la Commune sur ses fonds propres .

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le fonds de concours de la CCPC à hauteur de 9 159,10 €, pour assurer le financement des travaux, soit

DEPENSES HT (selon devis retenus)		**RECETTES**	
FOSSIES BALLY (Chauffage Ecole)	18 318,21 €	FONDS DE CONCOURS	9 159,10 €
		RESSOURCES PROPRES	9 159,11 €
TOTAL	18 318,21 €	TOTAL	18 318,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'unanimité
d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la CCPC, pour le financement des travaux de réfection du Chauffage de l'École et à signer les documents y afférents.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Douai.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'AUCHY-LEZ-ORCHIES 59310 (Nord)

Certifiée exécutoire :
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture de Douai
Le 30 mai 2018
et de la Publication du 30 mai 2018
AUCHY, le 28 mai 2018
Le Maire,

Guy SCHRYVE